

Grille tarifaire 2025

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait par salarié, avec des tarifs particuliers pour certaines catégories.

Un droit d'entrée est perçu au moment de l'adhésion de l'entreprise (5 € H.T. par salarié). La cotisation est renouvelable chaque année civile lors de la mise à jour de la déclaration des effectifs, et pour les nouvelles embauches réalisées en cours d'année*.

	Cotisation
Cotisations centre fixe	92,40 € H.T.
Cotisations centre mobile	102,40 € H.T.
Apprentis	92,40 € H.T.
Saisonniers	92,40 € H.T.
Saisonniers Actions de formation et prévention**	35 € H.T.
Travailleurs indépendants	92,40 € H.T.
Interimaires	92,40 € H.T.
Particuliers employeurs	80,85 € H.T.
Réciprocités absences	46,20 € H.T.
Forfaits DATR	396 € H.T.
Adhésions et embauches après le 01/07/2025	60 € H.T.

* Salarié présent dans l'entreprise depuis 3 mois ou ayant bénéficié d'une visite.

** Sous réserve de la possibilité d'organisation selon les secteurs.

Accès à une offre socle en prévention et santé au travail

L'adhésion à l'ahi33 et le règlement de la cotisation annuelle permettent à votre entreprise de bénéficier d'une offre socle qui couvre :

- l'accompagnement à la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé des salariés,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Les prestations sont réalisées par les équipes pluridisciplinaires de prévention et de santé au travail de l'ahi33.

Retrouvez l'ensemble des prestations individualisées que l'ahi33 propose à ses entreprises adhérentes dans le livret de l'adhérent.



50, cours Balguerie Stutzenberg - 33070 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 87 75 75